

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'ANGERS**

**Collège A des Professeurs des universités et
personnels assimilés**

A distance par voie électronique

Du mardi 11 juin 2024 au mercredi 12 juin 2024

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA007-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-112 du 14 mai 2024 relatif aux élections des représentants des personnels au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n°2024-130 du 31 mai 2024 relatif aux candidats à l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n°2024-131 du 04 juin 2024 relatif au bureau de vote électronique pour l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n°2024-137 du 04 juin 2024 rectificatif relatif au bureau de vote électronique pour l'élection des représentants des personnels au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'administration de l'Université d'Angers,

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 13 juin 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Conseil d'administration

Sont élus au collège A des professeurs des universités et personnels assimilés du Conseil d'administration :

- Liste présentée par « Réussir avec l'UA »

Mme Françoise GROLLEAU

M. Alain MERCAT

Mme Elisabeth MATHIEU

M. Philippe LERICHE

Mme Frédérique CHEDOTEL

M. Ivan DUFEU

- Liste présentée par « Notre Université »

M. Ludovic MARTIN

Mme Catherine DEFFAINS-CRAPSKY

Fait à Angers, le 13 juin 2024

La Présidente de l'Université

Françoise GROLLEAU

Mis en ligne le 13 juin 2024